

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERÉ
AVAL

N° 20240709-09

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 13
- votants = 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 juillet, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERÉ sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 11 juin 2024

Présents votants (13) :

AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean Luc, RANOUIL Philippe, GREGOIRE Daniel et THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir (1) :

PEIRANI Patrick à LAVERGNE-AZARD Loïc

Absents dont excusés :

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELMAS Jean-Pierre, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie et TEULIERE Jean-Michel.

OBJET : DM 01-2024 – BUDGET ANNEXE

Vu le vote du budget primitif le 10 avril 2024,

Considérant la nécessité d'opérer à des modifications budgétaires,

Il convient de procéder à des décisions modificatives sur le budget annexe du syndicat, comme présenté ci-dessous :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement			
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel		-0.01
002	Résultat de fonctionnement reporté		+0.01
Section d'investissement			
21838 – op 10	Autre matériel informatique	-120.39	
001	Résultat d'investissement reporté	+120.39	
TOTAL		0.00	0.00

AR Prefecture

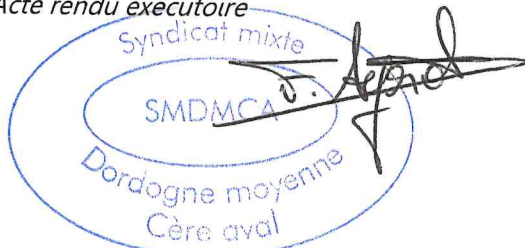
046-200092138-20240709-2024070909-DE
Reçu le 18/07/2024

Après avoir ouï le président, le comité syndical à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°01-2024 sur le budget annexe du syndicat comme indiqué ci-dessus ;
- l'autorise à signer tout document à cet effet.

Publié et notifié le 18/07/24

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président

Francis AYROLES

A circular blue stamp with the text "Syndicat mixte SMDMCA Dordogne moyenne Cère aval". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.